

Le prix de l'eau et de l'assainissement collectif en Seine-Maritime au 1^{er} janvier 2015

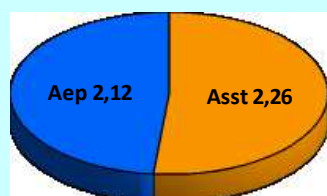
La mission d'animation de la délégation interservices de l'eau a exploité les rapports sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'eau et d'assainissement que les collectivités ont transmis au titre de l'exercice 2014. Les données de ce bilan sont également issues des données saisies par les collectivités sur le portail de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.services.eaufrance.fr).

Ainsi, les prix présentés dans cette plaquette sont calculés sur la base d'une facture type de 120 m³ au 1^{er} janvier 2015 facturée aux usagers en Seine-Maritime.

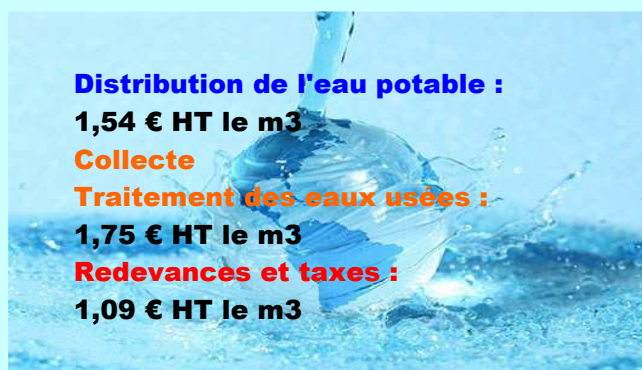
Les taux de réponse des collectivités recouvrent **98 %** de la population pour l'eau potable, **90 %** pour l'assainissement. Au regard des valeurs nationales : 77 % pour l'eau potable et 74 % pour l'assainissement, les données de la Seine-Maritime constituent un taux de couverture plus important.

Prix moyen de l'eau départemental

La facture d'eau reçue par les consommateurs est constituée d'une partie concernant l'eau potable, d'une autre concernant l'assainissement des eaux usées et enfin des taxes et redevances perçues pour le compte de l'Etat et l'agence de l'eau.



4,38 € TTC /m³



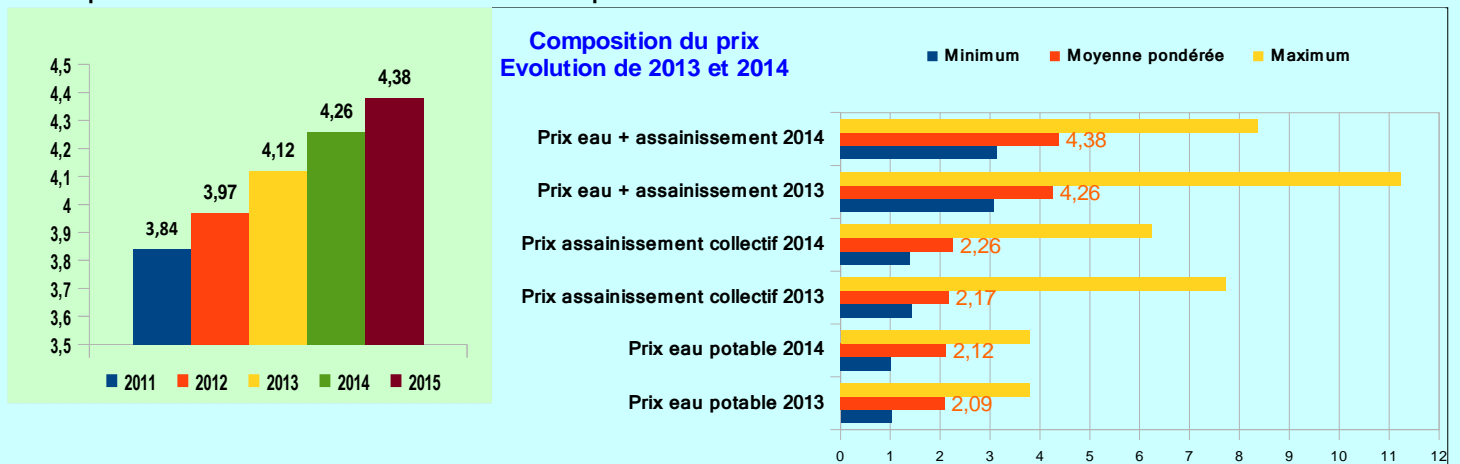
Ce prix représente une dépense annuelle de 526 TTC pour une consommation de 120 m³ (valeur référence nationale INSEE pour un foyer de 4 personnes).

Pour information, les principaux résultats de l'observatoire national en 2013 (derniers chiffres connus) affichaient un prix moyen de l'eau et de l'assainissement de 3,92 € TTC, soit une dépense annuelle de 470 €. Au niveau national, ce prix se décompose de la façon suivante :

2,03 € TTC/m³ pour l'eau potable,
1,89 € TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

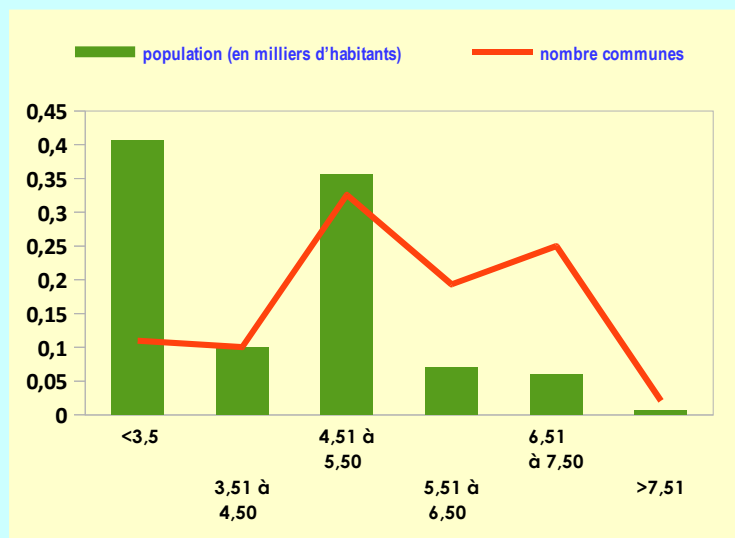
L'évolution du prix de l'eau et de l'assainissement entre 2011 et 2015

Entre 2011 et 2015, ce prix a commencé une progression constante de l'ordre de + de 12 centimes par an : une part conséquente de cette évolution est liée à la composante assainissement.



Le prix de l'eau potable est assez stable, c'est encore l'assainissement qui marque le plus l'augmentation de 2013 à 2014 (+ 9 centimes). Les écarts maximum - minimum se resserrent notamment pour certaines collectivités qui ont cherché à maîtriser le volet assainissement lorsqu'il était très impactant, ce qui a contribué à faire baisser le prix maximum.

La population et le prix de l'eau et de l'assainissement



Plus de la moitié (51 %) de la population paie pour les deux services un prix inférieur à 4,50 €, ce qui concerne 22 % des communes du département (comprend Rouen et Le Havre).

36 % de la population paie un prix entre 4,51 et 5,50 €, soit 34 % des communes.

Enfin, 13 % de la population paie un prix supérieur à 5,51 € ce qui représente 44 % des communes (notamment les plus petits syndicats d'eau).

Quelques chiffres portant sur les indicateurs réseau en 2013 (2014 non disponible) :

Indicateurs *	Valeurs 76	Valeurs nationales
Conformité microbiologique de l'eau du robinet	99,7 %	99,4 %
Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	98,6 %	99 %
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable L'indice valorisé de 40 à 120 rend compte de l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau	62 points	62 points
Rendement du réseau de distribution En cas de non-conformité du service, l'élaboration d'un plan d'actions est exigée : en cas d'absence de celui-ci ou du descriptif détaillé des réseaux de transport et/ou de distribution, une pénalité financière équivalente au double de la redevance "préservation des ressources" de l'agence de l'eau sera appliquée.	77,8 %	79,4 %
Perte en réseau	4,5 m3/km/j	3,4 m3/km/j
Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,36 %	0,58 %

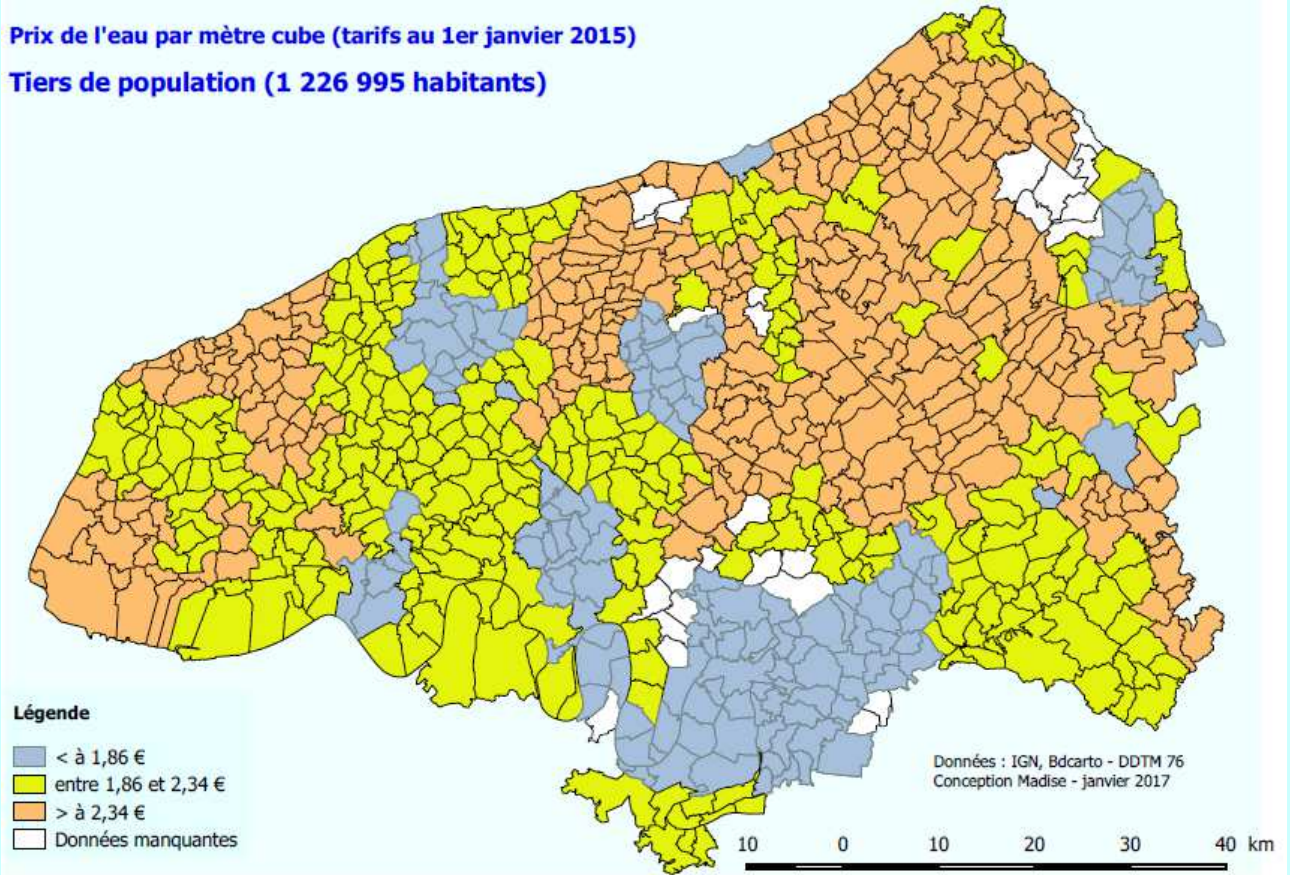
Le département se situe globalement dans les statistiques nationales avec tout de même un réseau moins renouvelé et des pertes en eau supérieures aux moyennes nationales.

* Sources : Sispea – Onema/DDTM - Ministère en charge de la santé/DGS

Eau

Prix de l'eau par mètre cube (tarifs au 1er janvier 2015)

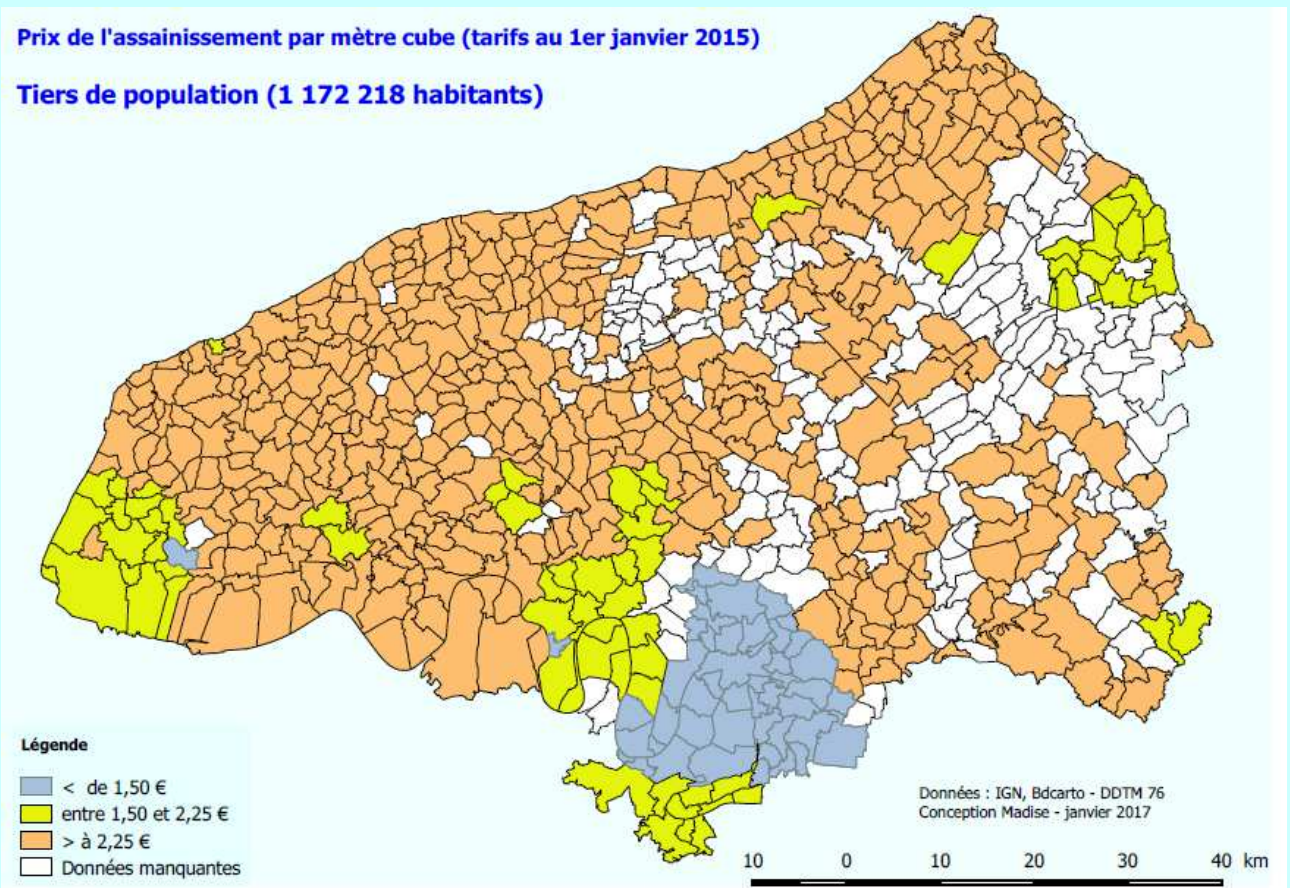
Tiers de population (1 226 995 habitants)



Assainissement

Prix de l'assainissement par mètre cube (tarifs au 1er janvier 2015)

Tiers de population (1 172 218 habitants)



Gestion des services publics en 2014 :

AEP ⇒ 139 services sont gérés par 98 collectivités

DSP	Régie
111	28

ASST ⇒ 138 services sont gérés par 102 collectivités

DSP	Régie
106	32

Rappel réglementaire

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Le rapport est obligatoire pour toutes les collectivités ayant la charge d'un ou plusieurs services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et/ou de l'assainissement non collectif, quelle que soit leur taille ou l'étendue des missions dans les compétences dont elles ont la charge.

Par ailleurs, en application de l'article 129 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, le délai de présentation à l'assemblée délibérante du RPQS est décalé de trois mois : il doit ainsi être présenté l'année n + 9 mois.

Enfin, si le service public est assuré par une délégation de service public, il est rappelé que le rapport technique et financier présenté par le délégataire au titre de son année d'exploitation ne peut en aucun cas être considéré comme le rapport prix qualité de votre service.

Portail de l'observatoire www.services.eaufrance.fr

Les collectivités qui saisissent leurs données sur le site peuvent aussi calculer les indicateurs réglementaires devant y figurer et également éditer un RPQS pré-rempli qu'il leur suffit de compléter des données manquantes.

Conformément au décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, les indicateurs doivent désormais être obligatoirement saisis dans SISPEA.

Vous pouvez trouver des informations ainsi que des modèles de rapport sur le site cité ci-dessus et retrouver des informations complémentaires sur le site internet de la DISE :

<http://dise.seine-maritime.agriculture.gouv.fr/Observatoire-national-des-services>



Contacts :

Direction départementale des territoires et de la mer de Seine-Maritime
Mission d'animation de la délégation interservices de l'eau
Cité administrative – 2, rue Saint Sever
76032 ROUEN Cedex
Té l : 02 32 18 95 68
Courriel : ddtm-sispea@seine-maritime.gouv.fr
Site internet : <http://dise.seine-maritime.agriculture.gouv.fr>